

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**PROCÈS-VERBAL** de la trois cent trente-troisième réunion du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le mardi 14 avril 2009 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

**Confirmé le 19 mai 2009**

**Procès-verbal de la trois cent trente-troisième réunion du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le 14 avril 2009 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.**

---

<b><u>MEMBRES :</u></b>	<b><u>PRÉSENT</u></b>	<b><u>ABSENT</u></b>
AUBÉ, Marc Chargé de cours – Département d'informatique et d'ingénierie	X	
BLANCHETTE, Michel Professeur – Département des sciences comptables	X (arrivée à 18 h)	
BLOUIN MONFILS, Lisette Représentante des diplômés	X	
CHAPUT, Luc Professeur – Département des sciences administratives	X	
CHÉNIER, Claude Représentant des collègues	X (départ à 18 h 15)	
CLÉMENT, David Étudiant	X	
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
DUPONT, Yves Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X	
GATIEN, Claudette Membre socio-économique	X	
PHILIPPE, Anne Membre socio-économique		X
SIMARD, Jean-François Professeur – Département de travail social et des sciences sociales	X	
THONNARD, Marlène Membre socio-économique	X	
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	
VAIVE, Claire Membre socio-économique	X	
<b><u>INVITÉ :</u></b>		
BOILEAU, Jean Directeur – Direction des communications et du recrutement		X

**PRÉSENT**      **ABSENT**

**OBSERVATEURS RÉGULIERS :**

SHANEEN, Antoine  
Analyste en informatique – Service des technologies  
de l’information

X

ROCHEFORT, Odette  
Technicienne – École multidisciplinaire de l’image

X

**SECRÉTAIRE :**

MAURICE, Luc  
Secrétaire général

X

La présidente, madame Marlène Thonnard, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 16 h 38.

---

**1.- Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Claudette Gatien, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la trois cent trente-deuxième réunion tenue le 2 mars 2009
  - 2.1 Adoption
  - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Affaires générales et corporatives
  - 3.1 Information transmise par la présidente; (verbal)
  - 3.2 Information transmise par le recteur; (verbal)
- 4.- Affaires académiques
  - 4.1 Embauche d'un professeur régulier au Département de relations industrielles
  - 4.2 Modifications aux modalités de l'admission aux programmes de deuxième cycle en gestion de projet
  - 4.3 Création d'un programme court de troisième cycle en gestion de projet
  - 4.4 Création d'un programme court de deuxième cycle en technopédagogie
  - 4.5 Adoption du protocole d'entente entre l'Université du Québec en Outaouais et le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec en matière de coopération et de collaboration
  - 4.6 Prolongation d'un contrat d'embauche d'un professeur suppléant au Département des sciences de l'éducation
- 5.- Affaires administratives et financières
  - 5.1 Nomination des vérificateurs externes pour l'exercice financier 2008-2009
  - 5.2 Programme fédéral des infrastructures du savoir – demande du MDEIE
  - 5.3 Affectation temporaire – adjoint au secrétaire général et conseiller juridique
  - 5.4 Octroi du titre de «professeur honoraire» et de «membre honoraire» de l'UQO
- 6.- Période d'information et questions
- 7.- Dépôt de documents
  - 7.1 Correspondance de madame Paulette Lalande à la Ministre (MELS)
  - 7.2 Correspondance adressée à Monsieur Denis Hurtubise, doyen des études par les directrices et les directeurs de module

7.3 Prévisions universitaires : Colloque de l'Aide financière aux étudiants  
MELS 2006

7.4 Lettre de remerciement de monsieur Abdou Diouf (déposée en séance)

8.- Prochaine assemblée (le 19 mai 2009)

9.- Levée de l'assemblée

## 2.- Procès-verbal de la trois cent trente-troisième réunion

### 2.1 Adoption

Sur proposition de madame Claudette Gatien, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la trois cent trente-deuxième réunion.

### 2.2 Affaires en découlant

Le recteur informe les membres du conseil d'administration qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la trois cent trente-deuxième réunion, les suites régulières ont été données.

Il précise que les analyses se poursuivent en regard du programme de formation des infirmières praticiennes de première ligne. En outre, des informations additionnelles ont été obtenues lesquelles soulèvent de vives inquiétudes face aux coûts de l'encadrement des stages prévus à cette formation.

Il se dit confiant d'obtenir, dans les prochains jours, l'autorisation ministérielle permettant de procéder au démarrage du projet d'aménagement du terrain de soccer/football.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche confirme que le concours visant à recruter une doyenne ou un doyen de la formation continue et des partenariats a été lancé et il se dit confiant de conclure ce processus de dotation en vue de la prochaine réunion du conseil d'administration.

Il mentionne que la commission des études poursuit son travail de révision du calendrier de travail inhérent à la mise en œuvre de la Politique linguistique et qu'elle va notamment se pencher prochainement sur la question de l'arrêt des admissions dans les versions anglaises des programmes.

Un membre demande à ce que le conseil traite de la lettre adressée au doyen des études par les directions de module et qui figurait en dépôt dans le dossier de la présente réunion. Cette question sera traitée lors de la période d'information de questions.

En lien avec ce point qui découle des orientations budgétaires adoptées lors de la dernière réunion du conseil d'administration, un membre souhaite qu'il soit indiqué que les échanges entourant une réduction du nombre d'activités à l'horaire avaient permis de préciser qu'on chercherait à faire en sorte qu'une telle réduction n'affecte pas la diversité des activités offertes aux étudiants.

## 3.- Affaires générales et corporatives

### 3.1 Information transmise par la présidente

La présidente mentionne, qu'ayant été à l'extérieur du pays pendant les six dernières semaines, elle n'a pris part à aucune activité et n'a donc aucune information à transmettre.

Elle sollicite l'avis du conseil sur la pertinence de modifier, en prévision du calendrier 2009-2010 des réunions, la plage horaire habituelle et de tenir les réunions du

conseil les mardis matins, à compter de 9 h. Plusieurs membres invoquant des contraintes d'ordre professionnel à l'égard de cette hypothèse, il est convenu de l'écarter.

### **3.2 Information transmise par le recteur**

Le recteur informe que le projet de protocole d'entente avec la ville de Gatineau fait présentement l'objet d'une révision et se dit confiant d'être en mesure de procéder à sa signature rapidement.

Il mentionne avoir procédé, ce jour même, à un rappel auprès des autorités concernées en vue d'accélérer le processus de nomination d'un nouveau membre socio-économique au conseil d'administration et rappelle que les candidats ayant fait l'objet d'une recommandation ont tous une expertise en comptabilité.

L'activité de remise d'un doctorat honoris causa à son excellence Abdou Diouf qui avait lieu le 24 mars 2009, de même que le lancement de la Chaire Senghor de la francophonie, ont remporté un vif succès. Les membres du conseil reçoivent, en dépôt de document pour la présente réunion, une copie de la lettre de remerciements de monsieur Diouf.

Les activités de planification stratégique se poursuivent notamment par la consultation interne entreprise le 6 avril et qui prendra fin le 24 avril 2009. Une consultation externe auprès des partenaires de l'Université sera également effectuée, dans l'Outaouais de même que dans les Laurentides.

Il confirme la désignation récente du vice-président à l'enseignement et à la recherche de l'Université du Québec, monsieur Daniel Coderre, à titre de président par intérim, jusqu'à la nomination d'un président en titre.

L'attente se poursuit en regard de la publication du projet de loi sur la gouvernance universitaire et des discussions ont toujours lieu entre les recteurs sur une réforme éventuelle de la structure de l'Université du Québec.

Il termine en faisant état de ses implications communautaires parmi lesquelles figurent la présidence des campagnes de levée de fonds de l'Association des auteurs et auteures de l'Outaouais et la co-présidence, au même effet, de l'organisme LEUCAN.

## **4.- Affaires académiques**

### **4.1 Embauche d'un professeur régulier au Département de relations industrielles**

Suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier en gestion des ressources humaines avec spécialisation en développement des ressources humaines, le Département de relations industrielles a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à la décision du comité de sélection, l'Assemblée départementale du Département de relations industrielles recommande au conseil d'administration l'embauche de monsieur Martin Lauzier à titre de professeur régulier en gestion des ressources humaines.

Un membre suggère qu'on revoit l'utilisation du concept de « contrat » pour ce qui est de son usage dans le contexte d'embauches de personnel régulier.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 333-CA-4979 concernant l'embauche d'un professeur régulier au Département de relations industrielles, laquelle est jointe en appendice.

#### **4.2 Modifications aux modalités de l'admission aux programmes de deuxième cycle en gestion de projet**

Les conditions d'admission des programmes de deuxième cycle en gestion de projet comportent des clauses relatives à l'expérience professionnelle qui varient d'un programme à l'autre. Par exemple, le programme de maîtrise en gestion de projet sans mémoire requiert trois années d'expérience, alors que l'on peut être admis au programme coopératif avec un an d'expérience au maximum.

Pour cette raison, il avait été prévu, au moment de la création du programme coopératif, que les étudiants de celui-ci chemineraient dans une cohorte distincte. En conséquence, un seuil minimal d'étudiants inscrits avait été fixé, et l'ouverture des admissions restreinte au trimestre d'automne.

Or, dans les faits, les étudiants des tous les programmes ont, au cours des dernières années, pris part aux mêmes activités, sans que cela ne cause de difficultés apparentes. Ainsi, le comité des programmes de cycles supérieurs en gestion de projet conclut que les conditions d'admission relatives à l'expérience professionnelle ne sont plus pertinentes, et que, dès lors, la nécessité d'une cohorte séparée faite d'étudiants du programme coopératif, la notion de seuil minimal d'étudiants inscrits, et la restriction des admissions au trimestre d'automne, sont maintenant obsolètes. En conséquence, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet à l'approbation du conseil d'administration diverses modifications aux modalités de l'admission aux programmes de cycles supérieurs en gestion de projet.

Un membre évoque le fait que, selon sa compréhension, la discussion au comité de programme des programmes de deuxième cycle en gestion de projet, dont il est membre, a porté uniquement sur une révision des conditions touchant la version COOP du programme. Autrement dit, il lui apparaît y avoir, dans le document présenté, une certaine confusion quant à la volonté du comité de programme d'uniformiser les conditions d'admission (en particulier en ce qui concerne la version professionnelle du programme). Il précise qu'il a échangé sur sa perception du dossier avec un autre membre du comité de programme et que ce dernier est aussi sous l'impression que la discussion n'avait porté que sur les conditions d'admission applicables à la version COOP. De plus, il a ajouté qu'il s'inquiétait des conséquences de ce changement sur l'accréditation du programme par le *Project Management Institute* (PMI). Sur cette base, il souligne qu'il ne pourrait pas se prononcer sur ce projet comme membre du conseil et qu'il s'abstiendrait de voter sur le projet de résolution au dossier, si le conseil était invité à en disposer.

Devant cette situation, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche propose aux membres de reporter l'étude de ce dossier à une prochaine réunion du conseil d'administration afin d'assurer qu'il n'y ait aucune confusion quant à l'interprétation de l'orientation à retenir, ce avec quoi le conseil se dit unanimement en accord.

#### **4.3 Création d'un programme court de troisième cycle en gestion de projet**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet à l'approbation du conseil d'administration le projet de création d'un programme court de troisième cycle en gestion de projet.

Depuis plusieurs années, la gestion de projet et la gestion par projet s'imposent de plus en plus comme le mode de gestion privilégié dans de nombreux secteurs de la vie économique, publics ou privés. La croissance phénoménale des effectifs du *Project Management Institute* (PMI), association mondiale des gestionnaires de projet, et de son titre professionnel, le *Project Management Professional* (PMP), et l'explosion des formations dans le domaine, en sont un témoignage éloquent.

L'UQO intervient dans cette discipline depuis 1978 grâce, notamment, à l'offre de programmes de deuxième cycle. Or l'UQO, qui a dans le passé satisfait les besoins des organisations confrontées au changement constant de leur environnement économique et social et aux besoins d'une main-d'œuvre capable de s'adapter à cet environnement

dynamique, se trouve bien positionnée pour offrir ce programme court qui viendrait, en quelque sorte, bonifier l'offre actuelle en offrant à des diplômés de deuxième cycle dans ce domaine une formation de troisième cycle. L'Université ferait preuve d'innovation et de leadership dans une discipline qui ne s'est pas encore pleinement déployée aux cycles supérieurs.

Le programme propose à ses étudiants des séminaires portant sur les connaissances avancées en gestion, en épistémologie et en méthodes de recherche, le tout dans un cheminement comportant 18 crédits.

Après délibérations, sur proposition de madame Claire Vaive, appuyée par monsieur Jean-François Simard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 333-CA-4980 concernant le projet de création d'un programme court de troisième cycle en gestion de projet, laquelle est jointe en appendice.

#### **4.4 Création d'un programme court de deuxième cycle en technopédagogie**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet à l'approbation du conseil d'administration le projet de création d'un programme court de deuxième cycle en technopédagogie.

Dans une société où la technologie est omniprésente, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) du Québec a intégré une composante technologique dans les programmes du primaire et du secondaire. Malheureusement, pour la très grande majorité des enseignants déjà en emploi, le développement de compétences technopédagogiques n'était pas à l'ordre du jour lors de leur formation initiale puisque ce domaine en était à ses balbutiements.

Le programme court de deuxième cycle en technopédagogie s'adresse aux enseignants en exercice qui désirent disposer d'une vue d'ensemble des possibilités que les TIC offrent sur les plans pédagogique et didactique afin de pouvoir utiliser les TIC dans le cadre de leur enseignement, que ce soit au préscolaire, au primaire ou au secondaire.

Après délibérations, sur proposition de madame Claire Vaive, appuyée par monsieur Claude Chénier, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 333-CA-4981 concernant la création d'un programme court de deuxième cycle en technopédagogie, laquelle est jointe en appendice.

#### **4.5 Adoption du protocole d'entente entre l'Université du Québec en Outaouais et le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec en matière de coopération et de collaboration**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet à l'approbation du conseil d'administration un projet de protocole d'entente entre l'UQO et le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec, en matière de coopération et de collaboration.

Depuis plusieurs mois, des discussions bilatérales ont eu lieu, dans le but de favoriser la coopération et la collaboration entre les deux institutions en diverses matières scolaires et culturelles. Ceci inclut la mise sur pied de projets éducatifs favorisant l'accès des étudiants de chaque institution aux ressources de son vis-à-vis.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche précise que des travaux se poursuivent afin de permettre à l'UQO d'accueillir des étudiants du Conservatoire dans un plan de formation complémentaire.

Après délibérations, sur proposition de madame Lisette Blouin Monfils, appuyée par madame Claudette Gatien, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 333-CA-4982 concernant l'adoption du protocole d'entente entre l'Université du Québec en Outaouais et le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec en matière de coopération et de collaboration, laquelle est jointe en appendice.

#### **4.6 Prolongation d'un contrat d'embauche d'un professeur suppléant au Département des sciences de l'éducation**

L'Assemblée départementale du Département des sciences de l'éducation recommande la prolongation du contrat d'embauche de madame Suzanne Guillemette à titre de professeure suppléante en administration scolaire.

En décembre 2008, le conseil d'administration donnait suite à une recommandation d'embauche de madame Guillemette jusqu'au 31 mai 2009. Depuis, des discussions ont eu lieu entre le département et le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche sur les enjeux relatifs aux ressources professorales en administration scolaire. Suite à l'analyse de la situation, il appert qu'il serait intéressant pour l'UQO de continuer à bénéficier des services de la professeure Guillemette pour une année additionnelle. Selon la disponibilité des postes, un concours serait lancé au début de 2010 afin de combler ce poste par un professeur régulier.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche recommande au conseil d'administration d'accepter la prolongation du contrat de madame Guillemette jusqu'au 31 mai 2010.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 333-CA-4983 concernant l'adoption de la prolongation d'un contrat d'embauche d'un professeur suppléant au Département des sciences de l'éducation, laquelle est jointe en appendice.

### **5.- Affaires administratives et financières**

#### **5.1 Nomination des vérificateurs externes pour l'exercice financier 2008-2009**

En mars 2007, l'UQO a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de huit (8) firmes de la région de l'Outaouais dans le but de retenir les services de l'une d'entre elles pour la vérification externe des états financiers de l'institution pour les années 2006-2007, 2007-2008 et 2008-2009. Une seule firme a soumis une offre.

À la suite de l'analyse de la soumission, le comité de vérification a recommandé au conseil d'administration de retenir les services de la firme Lemire + Morin + Tremblay CA SENC pour les exercices financiers 2006-2007, 2007-2008 et 2008-2009.

En vertu de l'article 1.6 du Règlement de régie interne, le conseil d'administration nomme le vérificateur externe à chaque année financière. La firme Lemire + Morin + Tremblay CA SENC a été retenue pour la vérification des états financiers des années 2006-2007 et 2007-2008 et, sous réserve de la recommandation du comité de vérification, il est proposé de nommer la même firme à titre de vérificateur pour les états financiers 2008-2009 de l'UQO.

Un membre suggère qu'à la prochaine occasion, une invitation soit adressée aux firmes comptables de la région de Saint-Jérôme concernant le mandat de vérification comptable de l'Université.

Après délibérations, sur proposition de madame Claudette Gatien, appuyée par madame Lisette Blouin Monfils, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 333-CA-4984 concernant la nomination des vérificateurs externes pour l'exercice financier 2008-2009, laquelle est jointe en appendice.

#### **5.2 Programme fédéral des infrastructures du savoir – demande du MDEIE**

Le 9 mars dernier, le ministre de l'Industrie du Canada a annoncé la création du Programme d'infrastructure du savoir, une mesure d'une valeur de 2 milliards de dollars et d'une durée de deux (2) ans, dans le but d'appuyer l'amélioration des infrastructures dans des établissements postsecondaires, notamment dans des universités et des collèges communautaires au Canada. Ce programme devrait permettre en outre de créer

l'infrastructure technologique de pointe nécessaire au maintien des installations de recherche et d'enseignement du Canada à l'avant-garde des percées scientifiques. Le gouvernement du Canada financera jusqu'à 50 % des coûts admissibles pour les projets choisis, le reste sera financé par les gouvernements provinciaux, les organismes caritatifs, le secteur privé et les établissements postsecondaires.

Dans une lettre adressée au directeur général de la CREPUQ, monsieur Daniel Zizian, madame Hélène David et madame Geneviève Tanguay respectivement sous-ministre adjointe à l'enseignement supérieur au MELS et sous-ministre adjointe à la recherche, à l'innovation, à la science et société au MDEIE, précisent que le gouvernement du Québec a indiqué à son partenaire fédéral sa volonté de procéder rapidement à l'arrimage des contributions fédérales et québécoises, en gardant à l'esprit les critères de rapidité et de simplicité, compte tenu des objectifs économiques convergents poursuivis par les deux gouvernements.

Il a été rappelé au gouvernement fédéral qu'il est d'usage que les établissements postsecondaires transigent avec le gouvernement du Québec et que l'approche d'une liste de projets convenus entre les établissements et le gouvernement du Québec apparaît à ce titre la plus appropriée. Dans ce contexte, chaque établissement doit soumettre au MELS la liste des projets relatifs aux infrastructures postsecondaires et au MDEIE les projets des centres de recherche. Chaque ministère procédera à l'analyse des projets reçus et sollicitera les établissements, au besoin, pour des renseignements supplémentaires.

Dans le cadre de cet exercice, l'UQO a soumis, le 25 mars 2009, les deux projets suivants:

- Le projet « Consolidation du campus de l'Université du Québec en Outaouais » présenté au MELS et consistant à construire un pavillon et à déplacer les activités qu'elle réalise présentement au pavillon Lucien-Brault ainsi qu'à y loger l'École nationale d'administration publique (ENAP), et éventuellement, le Conservatoire de musique de Gatineau. Ce projet relève de la plus haute priorité pour l'UQO;
- Le deuxième projet « ISFORT » consistant à agrandir et à rénover le bâtiment qui servira à abriter l'Institut des sciences de la forêt feuillue tempérée (ISFORT). Ce bâtiment est présentement occupé par l'Institut québécois d'aménagement de la forêt feuillue (IQAFF). Les deux organismes ont récemment soumis une demande de subvention au MELS pour la création de l'ISFORT.

Le conseil d'administration est invité à appuyer les demandes pour le projet de « Consolidation du campus de l'Université du Québec en Outaouais » consistant à construire un nouveau pavillon sur le campus de l'UQO et le projet de l'« ISFORT », consistant à aménager et à rénover un bâtiment situé à Ripon.

Après délibérations, sur proposition de madame Lisette Blouin Monfils, appuyée par monsieur Claude Chénier, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 333-CA-4985 concernant le programme fédéral des infrastructures du savoir – demande du MDEIE, laquelle est jointe en appendice.

### **5.3 Affectation temporaire – adjoint au secrétaire général et conseiller juridique**

Le poste d'adjoint au secrétaire général et conseiller juridique était devenu temporairement vacant à la suite du départ, pour un congé sans traitement, de sa titulaire, Me Linda DuPont, pour la période comprise entre le 5 janvier 2009 et le 27 novembre 2009.

Un processus de dotation visant à pourvoir à une affectation temporaire pour ce poste a été mis en place en décembre 2008. En conformité avec l'article 6 du « Protocole d'entente entre l'Université du Québec en Outaouais et l'Association des cadres de l'Université du Québec en Outaouais », un avis de concours relatif à ce poste a été envoyé aux cadres de l'Université le 4 décembre 2008 en même temps qu'il a fait l'objet d'un affichage public. Le comité de sélection a reçu trois (3) candidatures dont deux (2) ont été retenues pour l'entrevue.

Lors de sa réunion du 26 janvier 2009, le conseil d'administration a autorisé (résolution 331-CA-4962) l'embauche, en affectation temporaire dans le cadre d'un contrat à durée déterminée de Me Sophie Ouellet. Son affectation devait débuter le 23 février 2009, mais diverses circonstances ont fait en sorte qu'elle n'a pas été en mesure de donner suite à cette offre d'embauche et qu'elle a, en conséquence, décliné ladite offre, tel qu'il appert des échanges récents qu'elle a eus avec le vice-recteur à l'administration et aux ressources de même qu'avec le secrétaire général.

Il y a donc lieu d'affecter, rapidement, une personne dans cette fonction, mais sans avoir à nouveau recours à un processus public d'affichage du poste, compte tenu à la fois des difficultés particulières qui ont entouré le processus de dotation, du délai requis pour procéder à un nouvel affichage en vue de compléter ledit processus et des difficultés réelles de recruter, par le biais d'un concours public, un candidat susceptible de satisfaire aux exigences du poste et intéressé à assurer à court terme un remplacement d'une durée de moins de huit mois.

Un candidat répondant aux exigences a signifié au secrétaire général son intérêt pour le poste et s'est dit disponible à débuter cette affectation dès que possible, aux conditions établies par l'Université.

Une consultation a donc été effectuée auprès de l'Association des cadres de l'Université (ACUQO), par l'intermédiaire du comité de liaison institué en vertu du Protocole, et à la suite de laquelle l'Association, prenant en compte les difficultés particulières ayant entourées le processus de dotation du poste, a donné son accord au fait qu'il n'y ait pas de deuxième affichage pour le poste, mais qu'une entrevue de sélection soit tenue, en plus de suggérer que le dispositif de la résolution d'embauche soit identique à celui de la résolution 331-CA-4962.

Le secrétaire général et le président du comité d'éthique de la recherche, le professeur André Durivage, ont rencontré le candidat en entrevue de sélection, le 1<sup>er</sup> avril 2009, afin d'évaluer ses aptitudes et sa capacité à satisfaire aux exigences du poste et s'en sont déclarés très satisfaits.

Quant à la recommandation de l'Association relative au fait que l'Université s'oblige à procéder à un affichage au terme du contrat, soit le 27 novembre 2009, dans la seule mesure évidemment où la titulaire ne réintègre pas son poste, il est plutôt recommandé de procéder, au terme de cette échéance, à une nouvelle consultation de l'Association, afin de déterminer par quels mécanismes, le cas échéant, il doit y avoir dotation du poste.

Le conseil d'administration est donc invité à abroger la résolution 331-CA-4962 et à entériner la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources et du secrétaire général quant à l'affectation temporaire du candidat recommandé pour le poste d'adjoint au secrétaire général et conseiller juridique, dans le cadre d'un contrat à durée déterminée.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean-François Simard, appuyée par madame Claire Vaive, le vote ayant été demandé, les membres conviennent à la majorité (Pour : 12 – Contre 1) d'adopter la résolution 333-CA-4986 concernant l'affectation temporaire de Me Michel C. Simard au poste d'adjoint au secrétaire général et conseiller juridique, laquelle est jointe en appendice.

#### **5.4 Octroi du titre de «professeur honoraire» et de «membre honoraire» de l'UQO**

Depuis 1988, le Conseil d'administration décerne les titres de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais aux membres du personnel enseignant et du personnel non-enseignant qui quittent l'Université et à qui celle-ci veut témoigner sa reconnaissance pour leur contribution à la communauté universitaire.

Le recteur, sur recommandation des vice-recteurs concernés et du secrétaire général, recommande au conseil d'administration de décerner aux personnes suivantes le titre de :

**PROFESSEUR HONORAIRE :**

Alain Beaufiles  
 Claude Beauregard  
 Jacques Clément  
 Jean-Pierre Deslauriers  
 Thérèse Des Lierres  
 André Dolbec  
 Robert Dupré  
 Réjean Lefebvre

**MEMBRE HONORAIRE :**

Suzelle Allaire  
 Suzanne Blais  
 Monique Bourget  
 Martine Clément-Landry  
 Réjane Chevrier  
 Madeleine Courchesne  
 Nicole Gauvin  
 Hélène Grand-Maître  
 Johanne Marier  
 Monique Picard  
 Lyne Rossignol  
 Lucille Théorêt

Après délibérations, sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Claudette Gatien, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter respectivement les résolutions 333-CA-4987 à 5006 concernant l'octroi du titre de « professeur honoraire » ou de « membre honoraire » de l'UQO, lesquelles sont jointes en appendice.

**6.- Période d'information et questions**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe le conseil que le projet de doctorat en psychologie a reçu un avis favorable de la commission d'évaluation des projets de programmes de la CREPUQ et évoque la possibilité que le conseil d'administration puisse être saisi rapidement d'une recommandation d'ouverture des admissions, dès le trimestre d'automne 2009, dès que le MELS aura confirmé le financement des effectifs étudiants dans ce nouveau programme.

Il commente la lettre des directions de module adressée au doyen des études, à la suite de la mise en œuvre d'une orientation budgétaire 2009-2010 visant une réduction du nombre d'activités d'enseignement. Il fait état des démarches entreprises par le doyen des études à la suite de l'adoption de cette orientation visant à rationaliser l'offre de cours. Des consultations ont été effectuées auprès des directions de module qui ont notamment déploré la tardivité de cette mesure, alors que le processus d'offre de cours avait déjà été entamé. Il précise que le doyen des études a procédé à une rationalisation de l'offre de cours en s'assurant qu'un même cours ne soit offert qu'une seule fois par semaine pour les plages horaires de jour et qu'une seule fois par semaine également, pour les plages horaires de soirée. Il ajoute qu'il aurait été préférable que soit mise de l'avant une solution discutée avec les directions de module quant à la mise en œuvre de cette orientation mais déplore que cela ce soit avéré impossible dans les circonstances.

Un membre confirme la sensibilité du corps professoral à la situation budgétaire difficile de l'Université et rappelle à cet effet la position qu'il avait communiquée lors d'une réunion précédente, à savoir l'importance de renforcer les secteurs d'activité qui sont actuellement les plus viables en termes d'effectif étudiant et d'expertise reconnue. Il met en garde contre les conséquences négatives susceptibles de découler de décisions de réduction de l'offre de cours dans des secteurs en stabilisation et en croissance de clientèle et qui sont reconnus pour figurer parmi les secteurs les plus viables de l'Université.

Un membre réagit à la lettre adressée par les directions de module au doyen des études en soulignant l'importance des affirmations utilisées dans cette dénonciation relativement à la qualité de l'enseignement et se dit très interpellé par le caractère sérieux de son contenu. Percevant cette position des directions modulaires comme une réaction d'opposition face à la marchandisation de l'éducation, il dit s'attendre à une position du conseil d'administration qui assurerait l'intégrité de la qualité de l'enseignement.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ajoute que la réduction du nombre d'activités d'enseignement à laquelle le doyen des études a procédé affecte l'horaire de cours de cinq des treize modules.

**7.- Dépôt de documents**

7.1 Correspondance de madame Paulette Lalande à la Ministre (MELS)

7.2 Correspondance adressée à monsieur Denis Hurtubise, doyen des études

7.3 Prévisions universitaires : Colloque de l'Aide financière aux études MELS 2006

**8.- Prochaine assemblée**

La prochaine assemblée ordinaire aura lieu le mardi 19 mai 2009 à 16 h 30.

**9.- Levée de l'assemblée**

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Claudette Gatien, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 18 h 20.

*Original signé par :*

---

La présidente, Marlène Thonnard  
Le secrétaire, Luc Maurice